

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_125B

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	72
Votants	75
Pouvoirs	3

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 13 novembre 2020

LE 19 novembre 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PARTICIPATION DU GRAND PÉRIGUEUX AU RACCORDEMENT DE LA SPA DE MARSAC-SUR-L'ISLE AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. FARGE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. MOTTIER, M. REYNET, M. MOTARD, M. VIROL, M. SERRE, M. BELLOTEAU, M. ROLLAND, M. MARC

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU

PARTICIPATION DU GRAND PÉRIGUEUX AU RACCORDEMENT DE LA RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Considérant que la SPA DORDOGNE a déposé un dossier de demande « *Installations Classées pour la Protection de l'Environnement* » (ICPE) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) afin de régulariser l'exploitation de l'établissement de Marsac.

Que dans ce cadre, le raccordement du site au réseau d'assainissement collectif est indispensable à la délivrance de l'autorisation d'exploitation.

Qu'à la demande des services de l'état une autorisation de rejet (dans le réseau communal à créer) assortie d'une convention de traitement des effluents sur la station d'épuration de Saltgourde a été élaborée.

Qu'afin de procéder au raccordement de la SPA, la commune de Marsac-sur-l'Isle a réalisé l'extension du réseau communal d'assainissement.

Considérant que compte tenu de l'intérêt environnemental du projet, de la complémentarité des dispositifs de traitement publics et privés sur cette zone géographique, et de l'intérêt de l'objet social de la SPA, l'ensemble des acteurs publics parties prenantes (commune, département, Grand Périgueux) et la SPA se sont partagés le coût des travaux de raccordement de cet établissement.

Qu' ainsi par délibération du 15 Décembre 2016, un plan de financement a été acté avec l'ensemble des acteurs publics des parties prenantes : le Conseil Départemental, le Grand Périgueux, la commune de Marsac-sur-l'Isle et la SPA.

Que le Maître d'oeuvre avait estimé le coût des travaux à 170 000 € HT et la part du Grand Périgueux représentait 23,5 % du coût des travaux plafonnée à 40 000 € HT.

Le coût des travaux réalisé est de 156 489,45 € HT.

Que l'intégralité du montants des travaux engagés ayant été supportée par la commune de Marsac sur l'Isle, il convient aujourd'hui de lui reverser la somme de 36 775,02 € conformément aux accords pris.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de rembourser la Commune de Marsac à hauteur de 36 775,02 € de la part des travaux incombant au Grand Périgueux.
- Autorise Monsieur le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

DD2020_125B

SLOW

Affiché le

ID : 024-200040392-20201119-DD2020_125B-DE

Délibération publiée le 03/12/2020

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 03/12/2020

Périgueux, le 03/12/2020

Le Président,
Jacques AUZOU

